



LUND
UNIVERSITY

FRAK11
Mémoire (15 hp)
Linguistique

La politique linguistique en pratique - Les stratégies pour la langue française dans une institution européenne

L Jörgen Magnusson
Semestre d'automne 2021
Directrice : Malin Ågren

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. BUT DE L'ÉTUDE	3
2.1 Question de recherche	4
3. PARTIE THÉORIQUE.....	4
3.1 La politique linguistique.....	4
3.2 Impérialisme et les langues au monde les plus parlées	6
3.3 La politique linguistique de la France	7
3.4 La politique linguistique dans les organisations supranationales et l'approche linguistique de l'UE	8
3.5 L'utilisation des langues dans les institutions européennes	10
3.6 La dominance croissante de l'anglais dans les institutions européennes	10
4. MÉTHODE	12
4.1 La direction générale du Budget de la Commission européenne	12
4.2 Les participants.....	13
4.3 Le questionnaire	14
4.4 Les analyses effectuées et méthodes alternatives	16
5. RÉSULTATS	16
5.1 Les pratiques linguistiques de la DG Budget	16
5.2 La gestion linguistique de la DG Budget.....	19
5.3 Les croyances linguistiques vis-à-vis du français de la DG Budget.....	20
6. DISCUSSION	23
7. CONCLUSION.....	24
8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	25
Annexes	29

1. INTRODUCTION

Cette étude s'interroge sur la place et le rôle du français au sein des institutions européennes où l'anglais a largement gagné du terrain pendant les dernières décennies (Phillipson 2019 ; Lequesne 2020 ; Andreone & Gravier 2021). Les aspects linguistiques sont fortement liés à la géopolitique étant donné que la langue est le facteur essentiel de la communication entre les peuples. Plusieurs grandes langues nationales d'Empires sont devenues de grandes langues de communication internationale. Celles qui ont eu le plus d'influence sont, dans la partie occidentale, dès l'Antiquité le grec ancien, puis le latin ; à partir du XVII^e siècle le français et, à partir de 1918 et surtout de 1945, l'anglais. La langue joue ainsi un rôle important en ce qui concerne la géo-démographie et la géostratégie (Dumont & Montenay, 2012 : 53). Le linguiste Bernard Spolsky a constaté que l'importance de la politique et de la gestion des langues reste cruciale si nous voulons survivre dans un monde menacé par les pandémies, le changement climatique et les gouvernements irresponsables (Spolsky, 2021 : xi).

Le français est considéré être la cinquième langue la plus parlée au monde. Pourtant, l'anglais est devenu la langue la plus dominante dans le monde (Phillipson, 2012 : 222 ; 2019 : 100). Pour faire face à cette évolution et éviter d'être marginalisée économiquement et culturellement, la France tente de défendre et de renforcer le rôle du français et celui de la francophonie. Dans une allocution sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme, Emmanuel Macron a présenté 33 propositions visant à renforcer le rôle du français dans le monde et en Europe en particulier. Parmi elles, deux scrutent l'utilisation croissante de l'anglais dans les institutions européennes. (Macron, 2018).

En ce qui concerne les deux dernières mesures, une résolution européenne relative à la promotion du multilinguisme et à l'usage de la langue française au sein des institutions européennes, en particulier durant la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022, a été proposée par l'Assemblée nationale française. Plusieurs députés, alertés par « la domination de l'anglais dans les institutions européennes », ont proposé 18 mesures, qui visent à défendre, garantir et inciter le multilinguisme et donc la langue française (Bono-Vandorme, Aude, 2021 : 21).

En outre, présidé par le Professeur Christian Lequesne (2020), un groupe de travail a identifié 26 recommandations opérationnelles (voir Annexe 1) pour soutenir un nouveau départ du multilinguisme et donc du français dans les institutions de l'Union.

Dans cette étude, nous allons nous examiner en détails le périmètre de la politique linguistique du français au sein de l'Union européenne (désormais l'UE) et étudier le rôle du français comme langue de travail et de communication au cœur-même des institutions européennes : Comment ces stratégies de renforcement du français se traduisent-elles dans un lieu de travail spécifique au sein de l'UE ? Comment se fait l'implémentation des directives pour le français dans le travail quotidien d'une institution européenne ? Quels facteurs influencent le choix de langue dans différentes situations au niveau institutionnel ? Ces questions seront abordées dans une étude exploratoire d'une institution de l'UE où nous avons distribué un questionnaire parmi les employés pour mieux connaître le fondement de leurs routines linguistiques et de leurs choix de langues (du français, de l'anglais et d'autres langues encore) dans le travail quotidien.

2. BUT DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est donc de cerner la place et la portée actuelles de la langue française au sein du travail des institutions européennes. La recherche antérieure, présentée dans la section 3, mettra en évidence deux courants opposés en ce qui concerne la situation linguistique au cœur même de l'UE et des institutions européennes. Il s'agit en effet d'une « guerre de langues » qui semble se faire entre l'anglais et le français, basée sur deux tendances contraires : 1) la croissance bien documentée de l'emploi de l'anglais comme langue principale et de communication pendant les dernières décennies (Andreone & Gravier (2021) ; Phillipson 2019 :198), et 2) la politique linguistique actuelle et offensive de la France pour essayer de renforcer le rôle et l'importance du français dans ce même contexte (Lequesne, 2021).

2.1 Question de recherche

A la lumière de cette situation actuelle, nous avons lancé une étude empirique d'une direction générale d'une institution européenne pour essayer de clarifier le rôle et l'emploi du français dans le travail quotidien ainsi que les attitudes des employés vis-à-vis du français et des nouvelles mesures proposées pour renforcer le rôle du français dans l'UE. Cette étude mettra donc l'accent sur les questions de recherche suivantes :

1. Quelles sont les pratiques linguistiques parmi le personnel dans une direction générale d'une institution européenne et quelles sont les langues qu'il utilise pour effectuer les tâches formelles et informelles de son travail quotidien ?
2. Comment les mesures proposées pour renforcer l'utilisation du français sont-elles reçues parmi le personnel d'une direction générale d'une institution européenne ? Quelles actions spécifiques prévoit-elle comme réaction aux mesures envisagées de la présidence française ?
3. Quels sont les attitudes des participants vis-à-vis du français ? Quels sont les facteurs décisifs pour leur choix de langue dans leur unité de travail ?

3. PARTIE THÉORIQUE

3.1 La politique linguistique

Calvet définit la politique linguistique comme « l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale » (Calvet, 1999 :154-155). D'autres linguistes ont adopté des approches similaires. Par exemple Rousseau (2005) la considère comme

...toute forme de décision prise par un État, par un gouvernement ou par un acteur social reconnu ou faisant autorité, destinée à orienter l'utilisation d'une ou de plusieurs langues sur un « territoire » (réel ou virtuel) donné ou à en régler l'usage. (Rousseau, 2005 :1).

La planification linguistique est cependant considérée « comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique. » (Calvet, 1999 : 154-155). Elle est également appelée "aménagement linguistique" (Rousseau 2005 : 5) et se réfère donc au processus, à l'organisation des actions et des interventions pour réaliser une politique linguistique choisie.

En outre, pour mieux présenter et analyser les différentes politiques linguistiques et la planification qui en découlent, Calvet fait la distinction entre « l'action sur la langue [...] et l'action sur les langues ». D'un côté, il s'agit de changements de corpus, par exemple d'orthographe ou de lexique, de l'autre les mesures visent à modifier le statut d'une langue par rapport à d'autres langues (Calvet, 1999 : 156-157).

Bernhard Spolsky (2007) propose un modèle, repris en figure 1 ci-dessous, qui définit la politique linguistique comme étant composée de trois éléments distincts mais interdépendants :

1. Les pratiques linguistiques « language practices » ;
2. Les croyances linguistiques ou idéologie « language beliefs or ideology » ;
3. La gestion linguistique « language management ».

Premièrement, les pratiques linguistiques concernent les choix de variété de langue faits par les locuteurs d'une communauté linguistique. Quelles variantes utilisent-ils avec divers interlocuteurs, quelles règles suivent-ils pour la parole et le silence, pour traiter de sujets communs, pour exprimer ou dissimuler l'identité ? Spolsky (2021 :12) fait valoir que le « répertoire linguistique d'un individu (équivalent aux pratiques linguistiques d'une communauté) dépend des langues auxquelles il est exposé » [notre traduction de l'anglais].

Deuxièmement, les croyances linguistiques ou idéologie, formée en grande partie par la première et confirmant son influence, concernent ce que les gens pensent être la langue de la communauté. Selon Spolsky (2021 :12) les croyances linguistiques ou l'idéologie d'un individu « dépendent de ses réponses ou l'attitude à l'égard des intervenants dans l'environnement et de leur utilité potentielle » [notre traduction de l'anglais]. Au cours d'une vie, les intervenants qui influencent nos croyances linguistiques changent. Dans l'enfance, les parents jouent le rôle le plus important. Plus tard, en grandissant, l'influence des frères et sœurs et des camarades de jeu du quartier devient plus notable. Ensuite, les enseignants à l'école et encore plus tard les employeurs vont constituer des composantes importantes en ce qui concerne l'influence sur les croyances linguistiques.

Troisièmement, la gestion linguistique concerne les efforts déployés par des personnes ou des institutions à l'intérieur ou à l'extérieur d'une communauté pour modifier les croyances et les pratiques des membres de la communauté. Il s'agit donc des efforts qui consistent à satisfaire aux besoins d'usage d'une ou plusieurs langues, dans un même État, dans des entreprises, dans des institutions internationales où l'on doit pratiquer plusieurs langues.

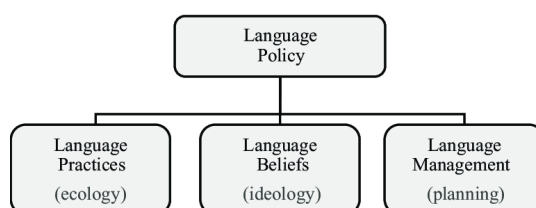


Figure 1 : Le model de Spolsky (provenant de Shohamy (2009 : 53))

Spolsky relate que l'approche pour sa recherche sur la gestion linguistique dans les années 1970 était un modèle de l'apprentissage des langues, composé des facteurs psychologiques, sociologiques, économiques, religio-culturels, politiques et linguistiques limité à trois niveaux linguistiques.

Pourtant, dans ses recherches suivantes Spolsky, (2021 : 9-10) tire la conclusion que, pour établir une image aussi complète que possible, il faut y inclure tous les niveaux de la politique linguistique. Dans sa dernière publication, Spolsky (ibidem : 202-203),

constatant l'extrême complexité du monde linguistique, pense nécessaire de considérer la politique linguistique comme allant de la famille à la nation et au-delà. De plus, il faut prendre en compte que la politique d'autres niveaux pourrait entraver une politique linguistique nationale. Les niveaux linguistiques identifiés de Spolsky, allant du bas vers le haut de l'échelle, sont :

- 1) la famille et foyer familial,
- 2) l'enseignement
- 3) le voisinage et le lieu de travail,
- 4) les institutions publiques pour la communication et la culture,
- 5) la politique linguistique militaire et gestion des langues militaires,
- 7) impérialisme et colonialisme,
- 8) la pression économique et néolibéralisme
- 9) la mise en danger et changement de langage
- 10) les agences de gestion et défenseurs
- 11) les traités, chartes et autres sources supranationales de droits ainsi que
- 12) l'État-nation en tant que gestionnaire de la langue (ibid. : 23).

Selon Spolsky la langue utilisée dans le niveau le plus bas, c. a. d. celle pratiquée dans la famille et le foyer familial, constitue la base du répertoire linguistique d'un individu. Il conclut que « quelles que soient les autres influences, c'est la politique linguistique de la famille et du foyer qui constitue la base du répertoire linguistique d'un individu. » Ainsi elle constitue un défi majeur pour la gestion à d'autres niveaux (ibid. : 28).

Après la famille, l'école aurait le potentiel d'être la force majeure dans la gestion des langues. Pourtant, l'école dépend de la coopération de tous les autres niveaux sociaux qui influencent la pratique des langues. Le choix de langue de l'éducation joue un rôle majeur et pour les enfants qui ne parlent pas la même langue à l'école qu'à la maison, ceci pourrait constituer un obstacle substantiel pour l'apprentissage avant qu'ils aient appris la langue de l'école. Pour les enfants sans possibilité de scolarisation, la situation est pourtant encore plus difficile (ibid. : 43-44).

En ce qui concerne la gestion linguistique au lieu de travail, la motivation serait basée sur des facteurs économiques. Le développement de l'anglais comme langue des affaires dans les entreprises internationales est un effet de la mondialisation (ibid. : 50).

Un exemple de la difficulté de faire passer la politique linguistique d'un niveau supérieur à un niveau inférieur est celui des gouvernements qui tentent de faire passer la politique linguistique familiale. Souvent, ils seraient confrontés à une situation de concurrence avec les intérêts religieux, économiques, ethniques et autres intérêts potentiels (ibid. : 53). À cet égard, Spolsky souligne que même si un État introduit une législation favorisant une seule langue, la mise en œuvre sera difficile et prendra du temps. À titre d'exemple historique, il mentionne l'implémentation du français après la Révolution française qui a pris plus de 100 ans et comme exemple contemporain la loi Toubon de 1984 qui exigeait l'utilisation de langue française dans toutes manifestations publiques (une loi qui a été annulée ultérieurement). Spolsky mentionne également d'autres exemples de l'ancienne Union soviétique, de l'Afrique du Sud, d'Israël et des Philippines qui confirment les difficultés de mettre en œuvre une telle législation linguistique (ibid. : 174).

3.2 Impérialisme et les langues au monde les plus parlées

Le linguiste Robert Phillipson (2012 : 203) constate que les empires et la colonisation impliquent inévitablement le contrôle de l'État et de l'économie, mais aussi des valeurs culturelles comme l'utilisation de la langue. Les Britanniques ont commencé à systématiser

la promotion de l'anglais à l'échelle mondiale dans les années 1930. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont intensifié leurs efforts pour promouvoir l'anglais comme « langue mondiale » à partir des années 1950, bien que la coopération linguistique entre les deux pays ait débuté déjà dans les années 1930 (Phillipson 2012 : 210).

Phillipson est d'avis que l'actuelle prééminence de l'anglais ne s'explique pas seulement par l'héritage colonial britannique, mais aussi par la force économique et financière des États-Unis au vingtième siècle ainsi que la mise en place des institutions et organismes telles que Bretton Woods, la Banque mondiale, la FMI, l'OMC, l'OTAN, les Nations Unies, etc. De plus, la disparition successive d'une alternative communiste est aussi un élément qui a facilité cette évolution (Phillipson 2010 : 220).

La diminution de l'importance de la langue française en comparaison avec l'anglais est aussi expliquée par d'autres faits historiques. Selon Dumont et Montenay (2012), les deux guerres mondiales ont particulièrement frappé l'élite francophone. Ils évoquent que

la proportion des étudiants de l'école normale supérieure tués pendant la guerre 1914-1918 a été fort élevée. La partie des élites francophones de l'Hexagone ou francophiles des autres pays, disparues pendant les meurtrières guerres mondiales, a ensuite manqué aux périodes suivantes.

En 2020 le français, parlé comme langue maternelle par 77,3 millions de personnes et comme langue seconde langue par 199,3 millions, soit un total de 276,6 millions, est considéré comme la cinquième langue la plus parlée au monde. Cependant, l'anglais, avec plus de 1,3 milliards de locuteurs que ce soit comme langue maternelle ou comme seconde langue, est progressivement devenu la langue la plus dominante dans le monde suivi du mandarin chinois, avec 1,12 milliards de locuteurs et l'hindi par 600 millions (Eberhard, Simons & Fennig, 2021 ; Dumont & Montenay, 2012 : 52).

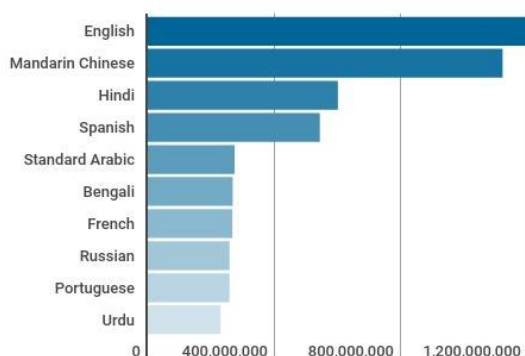


Diagramme 1 : Le nombre de locuteurs natifs des langues les plus parlées au monde en 2021 (provenant de l'Ethnologue, 2021)

Pour faire face à la domination de l'anglais et pour éviter d'être marginalisée économiquement et culturellement, la France cherche désormais à défendre et à renforcer le rôle du français.

3.3 La politique linguistique de la France

Plusieurs présidents ont été très attachés à la langue française et ont promu sa diffusion sur l'échelle mondiale. Notamment durant l'époque de Charles de Gaulle, son fameux discours

à Québec le 27 juillet 1967 a déclenché une grave crise diplomatique surtout quand il en français a prononcé les mots « Vive le Québec libre ! » (de Gaulle, 1967).

François Mitterrand identifiait le pays et la langue « la France, c'est d'abord la langue française ». En outre, il a créé un Haut Conseil de la Francophonie ainsi que deux institutions placées auprès du Premier ministre, un Commissariat général et un Comité consultatif de la Langue française (Gendreau-Massaloux, 2021).

Evoquant que 90 % des informations qui transitent par Internet sont émises en langue anglaise, Jacques Chirac a soulevé le risque de l'uniformisation linguistique et culturelle en 1996 tout en signalant que les jeunes générations des pays de la francophonie risquent d'être économiquement et culturellement marginalisées (Chirac, 1996).

En mars 2018 la stratégie internationale de la France pour la langue française et le plurilinguisme a été dévoilé par Emmanuel Macron lors d'un discours à l'Académie française incluant 33 mesures pour apprendre, communiquer et créer en français, dans l'objectif de faire du français l'une des trois plus grandes langues-monde du 21ème siècle et un atout dans la mondialisation (Macron, 2018).

En octobre 2021 la députée Mme Aude Bono-Vandorme (LREM) a présenté un rapport fait au nom de la Commission des affaires européennes sur deux propositions de résolution européenne : (n° 4077), visant à faire du français l'unique langue de travail de l'UE et – (n° 4223), visant à favoriser l'utilisation de la langue française dans le cadre de la présidence française de l'UE de janvier à juin 2022. Elle constate qu'elle est alarmée par « l'appauvrissement linguistique considérable » au sein de l'UE, ce qui résulte dans « un monopole de plus en plus flagrant de la langue anglaise » (Bono-Vandorme, 2021 : 5). Pourtant, elle souligne qu'il « n'est pas réaliste de promouvoir un autre monolingue, fondé sur un usage du seul français. ». Le résultat du rapport est qu'une proposition de résolution contenant 18 mesures pour défendre et renforcer le multilinguisme a été approuvée (ibid. 2021 : 43).

Un « Groupe de travail pour la francophonie et le multilinguisme au sein des institutions européennes » présidé par le Professeur Christian Lequesne et composé de 16 personnalités, issues de plusieurs États membres, a été créé. Ce groupe a eu pour mission de formuler une série de propositions concrètes et opérationnelles afin de renforcer l'usage et l'attractivité de la langue française et de s'assurer d'un meilleur respect du multilinguisme au sein des institutions européennes. Ces travaux, qui ont été présentés en septembre 2021, ont identifié 26 recommandations opérationnelles pour soutenir un nouveau départ du multilinguisme dans les institutions de l'Union (Lequesne, 2021).

3.4 La politique linguistique dans les organisations supranationales et l'approche linguistique de l'UE

Dans le cas des organisations supranationales, Fernand de Varennes (2012 : 152-155) identifie trois niveaux différents de politique linguistique qui peuvent être pertinents pour les organisations supranationales. Celles-ci identifient ou utilisent souvent un certain nombre de langues « privilégiées » :

1. Langues à utiliser dans les propres délibérations de l'organisation supranationale.
2. Langues de travail au sein des structures internes de l'organisation supranationale. Outre les activités formelles et plus politiques menées par les représentants des États parties, chaque organisation peut disposer d'un ensemble assez différent, et généralement plus restrictif, de langues internes que les employés de l'organisation peuvent utiliser au quotidien.

3. Langues à utiliser dans les communications et les échanges avec les organisations, les clients ou le grand public [notre traduction de l'anglais].

Bien que la terminologie puisse varier considérablement d'un organisme à l'autre, on peut exprimer simplement que la première catégorie se réfère au niveau de la langue officielle de l'organisme, la deuxième catégorie à la langue de travail et la troisième à la langue utilisée dans les communications avec les organisations externes ou les autres départements de l'organisme.

Dans l'UE la question de langues a toujours été un point fondamental. En ce qui concerne le droit primaire l'article 3 du traité sur l'UE (2007) prévoit par son article 3 que l'Union « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique... ». L'article 165, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'UE (2012) (désormais FUE), souligne que l'action de l'Union vise « à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres », tout en respectant pleinement la diversité culturelle et linguistique (article 165, paragraphe 1, du traité FUE).

Par le droit dérivé qui est constitué entre autres par les règlements, les directives, les décisions, les avis et les recommandations, le règlement n° 1/1958 du 15 avril 1958 adopté par le Conseil de la Communauté économique européenne (CEE, 2013) pose sans ambiguïté le principe d'égalité entre les langues officielles et de travail de l'Union. La liste de langues a été complétée lors de chaque élargissements de sorte que l'UE compte désormais 24 langues officielles et de travail pour 27 États membres. L'article premier de ce règlement stipule que :

Les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union sont l'allemand, l'anglais, le bulgare, le croate, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque. (Le Conseil de la Communauté Économique européenne, 2013)

Dans ce contexte, il y a lieu de faire une distinction entre deux concepts : le « multilinguisme » et le « plurilinguisme » : le Conseil de l'Europe (Conseil d'Europe, 2007 : 8) a établi les définitions ci-dessous :

- le « multilinguisme » renvoie à la présence dans une zone géographique déterminée – qu'elle soit limitée ou étendue – plus d'une « variété de langues » (c'est-à-dire le mode d'expression d'un groupe social) reconnue officiellement ou non comme langue ; dans une telle zone géographique, certains individus peuvent être monolingues et ne parler que leur propre variété de langue ;

- le « plurilinguisme » envisage les langues non comme des objets mais du point de vue de ceux qui les parlent. Il renvoie au répertoire des variétés de langues que de nombreux individus utilisent et, en conséquence, est le contraire du monolinguisme ; il comprend la variété de langue appelée « langue maternelle » ou « première langue » et toute autre langue ou variété de langue quel que soit leur nombre. Ainsi, dans des aires géographiques multilingues, certains locuteurs sont monolingues et d'autres plurilingues (Conseil de l'Europe, 2007).

L'Union européenne est donc fondée sur le principe du multilinguisme (Spolsky, 2021 :159). Sa politique linguistique repose donc sur le respect de la diversité linguistique de tous les États membres et sur la création d'un dialogue interculturel dans l'ensemble de l'Union. Afin de mettre en pratique le respect mutuel, l'Union encourage l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères et la mobilité des citoyens grâce à des programmes consacrés à l'éducation et à la formation professionnelle. Afin d'accroître leurs possibilités d'éducation et d'emploi, tous les citoyens de l'UE devraient acquérir des compétences linguistiques de base (Commission européenne, 2017 : 6).

3.5 L'utilisation des langues dans les institutions européennes

En ce qui concerne la communication linguistique dans les institutions européennes, l'article six du règlement n° 1/1958 prévoit que les institutions peuvent déterminer les modalités d'application du régime linguistique dans leurs règlements intérieurs. Pourtant, aucune institution n'a formellement fait référence à cette possibilité jusqu'à présent (Lequesne, 2020 :42). Pour traiter ses affaires internes, les institutions utilisent plutôt le terme « langues procédurales » lesquelles varient entre elles :

- Le Conseil européen, l'assemblée des chefs de gouvernement des États membres de l'UE : les vingt-trois langues officielles.
- Le Conseil (des ministres), l'assemblée des ministres des États membres de l'UE : les vingt-trois langues officielles.
- Pourtant, le Comité des représentants permanents (COREPER), subdivisé en deux formations (COREPER I et COREPER II), composé des ambassadeurs représentants permanents (ou de leurs adjoints) des États membres qui préparent les travaux du Conseil, fonctionne selon un régime trilingue : anglais, français et allemand.
- Le Parlement européen, qui représente les citoyens de l'UE : les vingt-trois langues officielles.
- La Commission européenne, avec un commissaire par État membre : anglais, français et allemand. (Commission européen 2012)
- La Cour de justice, avec un juge par État membre : français.
- La Banque centrale européenne : anglais.

Pour s'assurer de la compétence linguistique des fonctionnaires européens, l'article 28 fixant le statut des fonctionnaires (Le Conseil de la Communauté Économique européenne, 1962 : 121), précise que :

nul ne peut être nommé fonctionnaire [...] s'il ne justifie posséder une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer.

De plus, l'article 45 du même règlement stipule que

Le fonctionnaire est tenu de démontrer, avant sa première promotion après recrutement, sa capacité à travailler dans une troisième langue parmi celles visées à l'article 55, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne.

L'on peut donc constater que les employés dans les institutions européennes sont censés être plurilingues et sont encouragés à développer leur répertoire linguistique.

3.6 La dominance croissante de l'anglais dans les institutions européennes

Dans des rapports sur l'utilisation des langues et sur la traduction et l'interprétation dans les institutions de l'UE, l'augmentation significative de l'utilisation de l'anglais a été soulignée. Ce développement a suscité des inquiétudes quant au fait que cela pourrait même conduire à une situation monolingue. Varennes (2012) précise que:

But in terms of management, the work of the European Union and the Council of Europe has been mainly concerned with state official languages and in spite of the emphasis in many documents on multilingualism and the inclusion of state-recognised languages [...], the practical result has been increasing monolingualism combined with growing dominance of English within the institutions (Varenes, 2012: 161)

Andreone et Gravier (2021), révèlent qu'en 1996, 45,7% des textes originaux de la Commission européenne étaient rédigés en anglais, 38% en français, seulement 5% en allemand et 12% dans d'autres langues. En 2020, en revanche, 86,8 % des textes originaux étaient rédigés en anglais, 2,9 % seulement en français et 1,5 % dans d'autres langues. Le tableau 1 ci-dessous présente l'évolution année par année (Andreone & Gravier 2021 : 429).

Tableau 1 : Langue de première rédaction des documents de la Commission européenne de 1996 à 2020 (provenant de Andreone & Gravier 2021 : 429, tableau 2)

	Anglais	Français	Allemand	Langues non procédurales
1996	45,7	38	5	12
1997	45	40	5	9
1998	48	37	5	10
1999	48	35	5	8
2000	55,1	32,5	4,1	8,2
2001	56,7	29,9	4,3	9
2002	57,4	29,1	4,6	8,7
2003	58,9	28,1	3,8	9
2004	62,1	26,1	3,1	8,4
2005	68,5	16,4	3,8	10,7
2006	72,1	14,4	2,8	10,7
2007	72,5	12,2	2,6	12,6
2008	72,5	11,9	2,7	12,8
2009	74,6	8,3	2,7	14,1
2010	77	7,1	2,2	13,4
2011	80,1	5,8	2,3	11,2
2012	77,1	5,2	2,9	14,6
2013	81,3	4,4	1,9	12,3
2014	81	5,1	2	11,7
2015	81	3,7	2,8	12,4
2016	82,6	3,7	2,8	12,4
2017	84,4	2,6	2	11
2018	85,9	3,3	1,7	9,1
2019	85,5	3,7	1,5	9,4
2020	86,8	2,9	1,5	8,8

Source : DG Traduction (pour les années 2000-2020) ; Caresche et Lequiller et ministère français de la Culture et de la Communication (pour les années 1996-1999)

Déjà dans l'année 2003 Robert Phillipson (2003) a soulevé le problème de la croissante utilisation de l'anglais et l'absence d'une politique linguistique en Europe qui favorise le « tout-anglais » c.à.d. que tout type de communication soit en anglais. Il a prévenu que l'Europe se dirige vers une voie qui mène à « une Europe américanisée uniquement anglophone » et pose la question : « Est-ce réellement ce que souhaitent les citoyens et les dirigeants européens ? » (ibid. 2003 : 286).

Dans un rapport à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Cimpeanu, Fassi-Fihri et Fuchs (2019 : 11) concluent que « malgré un cadre juridique favorable au multilinguisme, l'anglais a pris une place hégémonique dans les institutions européennes ».

Le rapport de Lequesne (2020) confirme aussi que le travail quotidien des institutions européennes se déroule essentiellement en anglais et que les coupes systématiques effectuées par les États membres dans le budget de l'UE consacré à la traduction et à l'interprétation se font au détriment de la réduction du multilinguisme (idem, p. 109). De plus, le rapport soulève le risque d'un anglais technicisé, parlé par des non-anglophones et d'une mauvaise qualité, qui rend la traduction très difficile vers d'autres langues.

4. MÉTHODE

Dans cette partie méthodologique, nous présenterons d'abord l'entité qui sera mise sous la loupe dans cette étude : La Direction Générale du Budget de la Commission européenne (4.1). Ensuite, les sections 4.2 et 4.3 présentent les participants de l'étude ainsi que le questionnaire auquel ils ont répondu. Enfin, dans la section 4.4, les analyses et les méthodes alternatives sont exposées.

4.1 La direction générale du Budget de la Commission européenne

Pour notre étude, nous avons choisi la Direction générale du Budget de la Commission (désormais DG Budget). En raison de son rôle central et horizontal, les contacts avec les autres services de la Commission sont très étroits, ainsi qu'avec d'autres institutions telles que le Conseil et le Parlement, qui constituent l'autorité budgétaire, ce que rend l'étude particulièrement intéressante.

DG Budget, qui se trouve donc au centre de l'attention de cette étude, est une de 49 directions générales (DGs) et services de la Commission. Elle est responsable de la gestion du budget de l'UE et doit notamment proposer et mettre en œuvre le cadre financier, et percevoir les ressources que les pays de l'UE ont convenu d'allouer. Elle est également chargée d'allouer les ressources aux services de la Commission, de gérer la trésorerie, d'exécuter les paiements et percevoir les recettes du budget de l'UE, de publier les comptes annuels de l'UE, de proposer et mettre en œuvre le cadre réglementaire du budget de l'UE, de coordonner toutes les étapes de la procédure de décharge et de gérer le système comptable de la Commission.

La DG est organisée en six directions, qui sont divisées en 31 unités. De plus, trois autres unités sont rattachées directement au directeur général ou à l'une des deux directrices générales adjointes. Au 1^{er} octobre 2021, le nombre d'employés était de 548, dont 109 sont de nationalité belge et 42 de nationalité française, c'est-à-dire qu'ils proviennent de pays où le français est la langue officielle ou une des langues officielles. 13 personnes venaient d'un pays où l'anglais est une langue officielle ou l'une des langues officielles : neuf personnes avaient la nationalité irlandaise, deux personnes avaient la nationalité maltaise et une personne avait la nationalité britannique. Les autres employés sont ressortissants de différents États membres. (Commission européenne, 2021).

Bien que les DGs et les services soient responsables de la partie du budget correspondant à leur domaine politique respective, la DG Budget a la responsabilité globale du budget. En termes linguistiques, la DG Budget est confrontée à toutes sortes de défis, car les différents services et homologues peuvent travailler à un degré plus ou moins élevé dans l'une des trois langues procédurales. La position centrale de la DG rend donc intéressante

l'étude plus détaillée de la manière dont son personnel traite en pratique l'aspect linguistique dans son travail quotidien. Même si le directeur général actuel est de nationalité néerlandaise et parle couramment le français et l'anglais, la majorité des directeurs généraux ont été français ou espagnols, ainsi la langue française a historiquement eu une place saisissante dans la DG.

4.2 Les participants

Le questionnaire a été envoyé à un groupe de 44 personnes correspondant à des chefs d'unité et des directeurs/directrices, des directrices générales adjointes et le directeur général de la DG Budget. Parmi ces 44 personnes, 14 ont répondu au questionnaire. Le taux de réponse correspond donc à 32%. Le choix de cette population s'explique par le fait qu'ils constituent un groupe limité de 44 personnes, ayant par leurs positions hiérarchiques à la fois la connaissance globale sur l'utilisation linguistique dans leurs unités ou directions respectives et l'autorisation de répondre à ce type de questionnaire.

Parmi les 14 participants se trouvent huit hommes et six femmes. Dans ce groupe, il y a deux participants qui ont l'anglais comme langue maternelle (L1) et quatre personnes avec le français comme L1. Comme indiqué dans le tableau 2, le niveau général d'anglais est élevé et homogène (C2 ou C1) alors qu'il y a plus de variation dans le groupe quant au niveau de français (de B1 à C2). Or, plusieurs participants ont un niveau très élevé dans les deux langues.

Tableau 2 : Le nombre de participants par niveau d'anglais et de français

NIVEAU	Anglais	Français
Langue maternelle (L1)	2	4
Langue étrangère		
C2	6	3
C1	6	3
B2	-	3
B1	-	1
A2	-	-
A1	-	-

Légende : Les niveaux en anglais et en français se basent sur l'échelle de six niveaux, allant de A1 (débutant) à C2 (quasi-natif) du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (Conseil de l'Europe, 2001)

En outre, la plupart des participants sont plurilingues et parlent aussi d'autres langues. Comme illustré dans le diagramme 2, plusieurs d'entre eux parlent par exemple allemand (n=8), espagnol (n=8), italien (n=5) ou néerlandais (n=5).

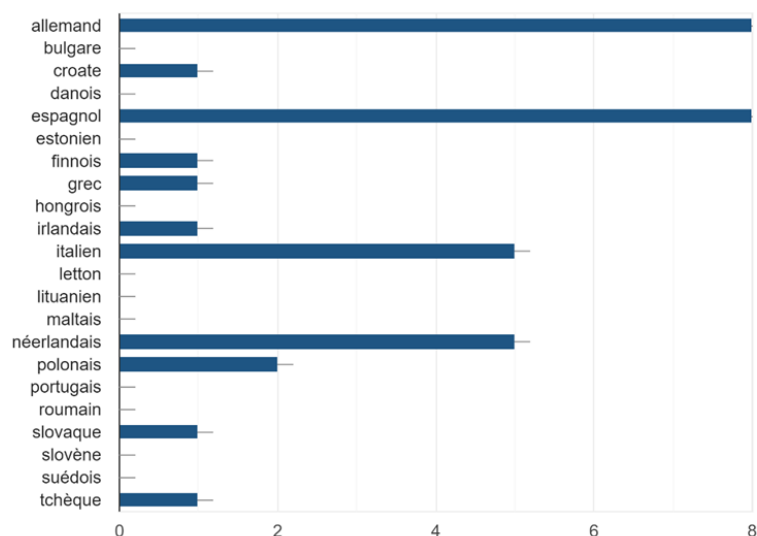


Diagramme 2 : la connaissance de langues des participants de l'étude

Pour terminer, il s'agit d'un groupe de participants avec beaucoup d'expérience du travail dans un pays francophone. Une personne y travaille depuis 10 à 15 ans, quatre depuis 15 à 20 ans et neuf depuis plus de 20 ans.

Comme le questionnaire a dû être lancé dans une période de l'année très intense dans les institutions européennes nous avons eu des problèmes à recevoir des réponses. Malgré trois rappels et une prolongation de délai nous avons reçu seulement 14 réponses. Avec plus de temps à notre disposition, nous aurions eu plus de réponses. Cependant, les données obtenues dans cette étude de cas, vont servir pour parler de tendances et d'observations pertinentes qui pourront être utiles pour une étude plus large dans l'avenir où les limites où la pression du calendrier n'est pas aussi stricte ne sont pas aussi sévères.

4.3 Le questionnaire

Pour répondre aux questions de cette étude, nous avons élaboré un questionnaire électronique adressé aux chefs d'unité, aux directeurs, au directeur général ainsi qu'aux directrices générales adjointes. Selon Jean-Christophe Vilette (2007 : 3) le « questionnaire est l'une des trois grandes méthodes pour étudier les faits psychosociologiques. C'est une méthode de recueil des informations en vue de comprendre et d'expliquer les faits ». Le choix de la méthode a été motivé par la nécessité d'optimiser l'utilisation du temps, des efforts et des ressources disponibles. Dans une période relativement courte, elle nous permet d'obtenir une grande quantité de données qui seront relativement faciles à traiter, notamment grâce à l'utilisation de logiciels informatiques modernes (Dörnyei, 2007 : 6).

Composé de 45 questions, le questionnaire est subdivisé en trois sous-sections basées sur le modèle de Spolsky (voir section 3.1) qui contient trois composants : les pratiques linguistiques, la gestion linguistique et les croyances linguistiques (voir le questionnaire dans sa totalité présenté en Annexe 2).

Le questionnaire est basé sur une méthode mixte, mélangeant des questions à choix multiple ou des échelles Likert, d'un côté, et des questions ouvertes et commentaires libres, de l'autre côté (Dörnyei, 2007 : 109). Cette méthode donnera lieu à des analyses à la fois quantitatives (la moyenne, la médiane, etc.) et qualitatives (basées sur les réponses libres) des différentes parties du questionnaire. Le principal avantage des questions fermées

est que leur codage et leur mise en tableau sont simples, ne laissent aucune place à la subjectivité et sont particulièrement adaptées aux analyses quantitatives et statistiques (ibid. 6). Les échelles Likert présentent l'avantage de ne pas attendre une simple réponse par oui ou non de la part du répondant, mais de permettre des degrés d'opinion. On obtient donc des données quantitatives, ce qui signifie que les données peuvent être analysées assez facilement (ibid. 27). À une exception près, nous avons choisi d'utiliser une échelle paire, allant de 1 à 10, où le répondant ne pouvait pas utiliser la catégorie du milieu (« ni d'accord ni pas d'accord ») afin d'éviter de faire une véritable prise de position.

La première section du questionnaire sur les pratiques linguistiques, concerne les choix de variété de langue faits par les locuteurs d'une communauté linguistique. Elle contient 13 questions, neuf sous type choix multiple, une sous forme d'échelle Likert, allant de 1 (rarement) à 5 (souvent), une fermée à réponse unique (oui/non) et deux sous type question ouverte. Les participants ont été invités à indiquer quelles langues ils utilisent, dans quelles proportions et à quelles occasions, tant formelles qu'informelles, lors des réunions dans leur unité, leur direction, avec le directeur général, avec d'autres directions générales et avec d'autres institutions européennes. Nous avons également posé des questions sur la fréquence des réunions en langues mixtes et sur les domaines où seul le français ou l'anglais est utilisé, sur les lois tacites concernant le choix de la langue et sur les contextes où il y a une hésitation sur la langue à utiliser. Pour les questions à choix multiple, les participants avaient la possibilité d'ajouter des commentaires.

La deuxième section concerne la gestion linguistique des efforts qui consistent à satisfaire aux besoins d'usage d'une langue spécifique et en particulier les mesures proposées par la France pour renforcer l'utilisation du français dans les institutions européennes. Elle comporte sept questions, une à choix multiple, deux échelles Likert, allant de 1 (très peu) à 10 (beaucoup), une fermée à réponse unique (oui/non) et trois questions ouvertes sur la gestion linguistique. Nous avons également demandé quels étaient les problèmes liés aux mesures visant à accroître l'utilisation d'autres langues de travail/procédures. Pour les questions à choix multiple et les échelles Likert, les participants avaient la possibilité d'ajouter des commentaires.

La troisième section traite ce que les participants considèrent être la langue de la communauté linguistique et porte sur l'influence et l'importance de la langue utilisée par la hiérarchie et le Commissaire. Cette section inclut aussi des questions sur les attitudes des participants envers le français. Dans cette section nous avons inclus 18 questions et déclarations, 17 en forme d'échelle Likert, allant de 1 (pas de tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord), une fermée à réponse unique (oui/non) et deux questions ouvertes auxquelles le participant doit répondre ou prendre position. Les participants avaient la possibilité d'ajouter des commentaires pour trois questions sous forme d'échelle Likert. Pour les participants n'ayant pas le français comme langue maternelle ou équivalente, nous avons ajouté des questions sur leur motivation d'apprendre et d'utiliser le français. En outre, les participants ont pu donner des commentaires libres. Comme cette section pourrait être considérée comme potentiellement sensible, elle a été placée après les deux autres sections.

Finalement, à la fin du questionnaire nous avons ajouté des questions sur le profil linguistique du participant et sur son emploi du français dans la vie quotidienne. Pour faciliter aux participants, le questionnaire a été élaboré en français et anglais et ils ont pu répondre dans la langue de leur choix. Un point central a été d'assurer l'anonymat aux participants.

Le questionnaire a été construit en *Google Forms*, un outil qui permet de facilement distribuer, collecter et analyser les données. Avant d'être envoyé, le questionnaire a été testé dans un petit groupe pilote qui a conclu qu'aucune modification n'était nécessaire avant l'envoi aux participants qui ont été invités à répondre le 6 décembre

2021, dans un délai de sept jours calendaires. Une lettre expliquant le contenu et le but de l'étude a accompagné le questionnaire. Nous avons envoyé trois rappels et prolongé le délai jusqu'au 13 décembre 2021. Il faut noter que le questionnaire a été envoyé pendant la période où la charge de travail est la plus élevée de l'année et en pleine période de la Covid-19, ce qui peut expliquer le faible taux de réponse.

4.4 Les analyses effectuées et méthodes alternatives

En fonction de la nature des questions et des affirmations posées, nous avons procédé à des analyses purement numériques ainsi que qualitatives des réponses. Pour les raisons évoquées ci-dessus, les analyses effectuées dans cette étude se basent sur les réponses d'un nombre très limité de participants, ce qui fait qu'il faut regarder les résultats avec précaution. Pourtant, nous espérons que l'étude pourra malgré tout donner lieu à des observations intéressantes qui pourront, dans l'avenir, être approfondies et développées davantage. Vu les difficultés d'obtenir des réponses au questionnaire sous les conditions actuelles, une méthode de recherche alternative aurait été de mener des entretiens personnels, ce qui aurait cependant pris beaucoup plus de temps et n'aurait donc pas pu être réalisé avec le même nombre de personnes. Par ailleurs, l'avantage de la méthode que nous avons choisie est qu'elle permet de facilement quantifier les réponses données tout en les combinant avec des réponses libres plus riches. Le choix de limiter l'étude à une seule DG est justifié par des contraintes de temps et de ressources.

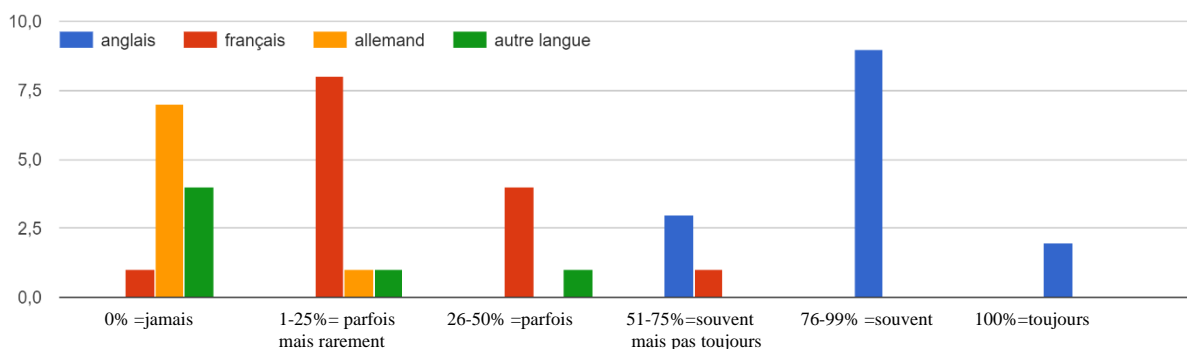
5. RÉSULTATS

Dans cette section, nous présenterons les résultats des questions de notre enquête. Tout d'abord, ceux qui concernent les pratiques linguistiques, ensuite ceux sur la gestion linguistique et enfin ceux qui visent les croyances linguistiques vis-à-vis du français de la DG Budget.

5.1 Les pratiques linguistiques de la DG Budget

Une partie importante du questionnaire vise à décrire les pratiques linguistiques des participants dans diverses activités professionnelles. Les résultats des questions 1 à 6 sur l'utilisation des langues dans les différentes réunions (d'unité, de direction, avec le directeur général, les autres services et directions générales, les autres institutions de l'UE et les autres réunions externes formelles) ont tous le même profil : l'anglais est très prédominant, le français est parfois ou rarement utilisé alors que d'autres langues, dont l'allemand, sont plutôt absentes des réunions. Comme illustré dans le diagramme 3 ci-dessous à propos des réunions d'unité, l'anglais est souvent utilisé (3 réponses), souvent mais pas toujours (9 réponses) ou toujours (2 réponses). Le français n'est jamais utilisé (1 réponse), parfois mais rarement (8 réponses), parfois (4 réponses) et souvent (1 réponse). L'allemand n'est jamais utilisé (6 réponses) ou parfois mais rarement (1 réponse). Cependant, l'espagnol et le néerlandais sont aussi mentionnés mais rarement utilisés.

1. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions de votre unité? (Une seule réponse par langue) / In what proportion do you use the following ...s in your unit's meetings? (Only one answer per language)

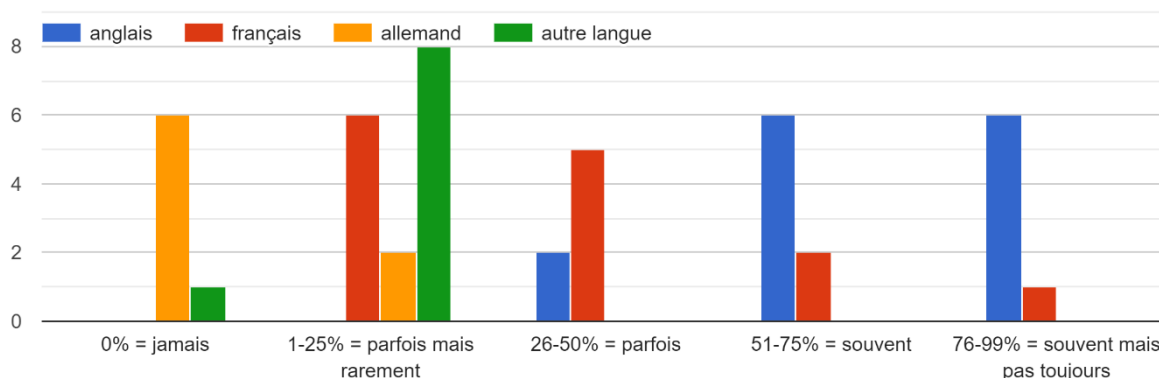


Légende : Nombre de réponses par langue (max. 14 réponses/langue)

Diagramme 3 : Résultat sur question 1 : l'utilisation de langue dans des réunions plutôt formelles

En ce qui concerne les langues utilisées dans les différents types de réunions informelles (dans le couloir, à la cafétéria, etc.), les résultats montrent que, bien que l'anglais domine, le français est utilisé plus souvent, tandis que l'allemand est utilisé dans une moindre mesure. Cependant, l'espagnol, le néerlandais et le polonais sont parfois parlés. Même si le diagramme 4 ci-dessous montre les résultats de la question 7 (réunions informelles à la DG Budget), le profil est également valable pour les autres réunions informelles hors la DG Budget.

7. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions informelles (dans « le couloir », à la cafétéria etc.) internes dans la DG...) within DG Budget? (Only one answer per language)



Légende : Nombre de réponses par langue (max. 14 réponses/langue)

Diagramme 4 : Résultat de la question 7 : l'utilisation des langues dans des réunions informelles

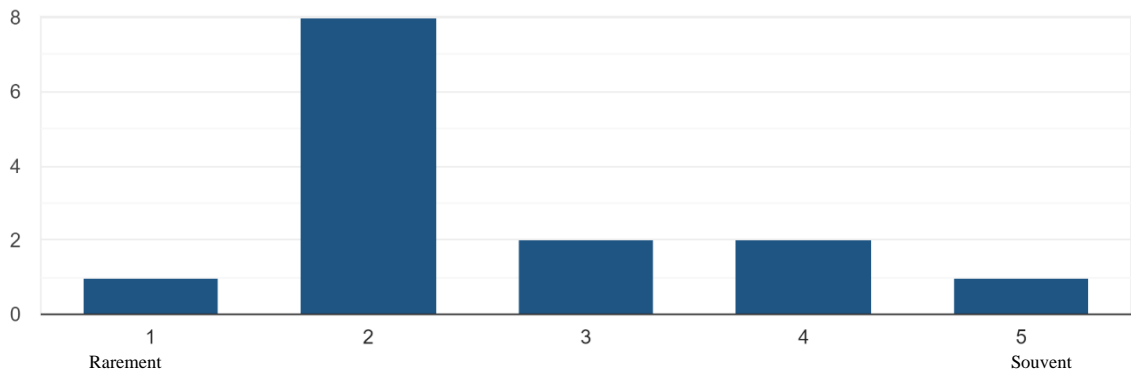
Pour savoir s'il existe des réunions qui sont strictement monolingues (en anglais ou en français), nous avons posé une question ouverte à ce propos (question 10) et nous avons reçu des réponses mixtes. Huit participants ont répondu à cette question, dont trois de manière

négative (non), deux ont indiqué que c'est parfois le cas en anglais, et trois répondent que cela peut arriver avec des collègues français ou avec ceux qui préfèrent le français.

La question 11 demande aux participants s'ils organisent des réunions en langues mixtes où chacun s'exprime dans sa langue préférée. Le participant était invité à répondre sur une échelle Likert allant de 1, « rarement », à 5 « souvent ». Comme illustré dans le diagramme 5, la majorité des participants indique que cela est rarement le cas même si certains semblent être d'un avis opposé. Ces réponses indiquent que, la plupart du temps, les participants savent dans quelle langue il faut parler dans une réunion donnée et il y a rarement un mélange de langues.

11. Avez-vous des réunions mixtes où vous mélangez les langues, tout le monde parle la langue qu'il ou elle préfère ? / Do you have mixed meetings wh... everyone speaks the language he or she prefers?

14 svar



Légende : Nombre de réponses (max. 14 réponses)

Diagramme 5 : Résultat sur question 11 ; existence des réunions mixtes où vous mélangez les langues

Pour en savoir plus sur comment les pratiques linguistiques à la DG Budget se mettent en place, nous avons inclus la question 12 qui porte sur l'existence de "lois silencieuses" concernant l'utilisation des langues au bureau. Neuf personnes ont répondu "non" et cinq "oui". Parmi les participants qui ont répondu de manière affirmative, nous retrouvons des commentaires qui expliquent qu'il s'agit surtout de règles de politesse ou de courtoisie tacites qui disent qu'il ne faut pas choisir une langue qui n'est pas maîtrisée par tous les membres du groupe, ce qui est souvent le cas de l'allemand ou le français. Les exemples (1) et (2) illustrent cette opinion. Ces exemples indiquent que le dénominateur commun est l'anglais, surtout pour les collègues plus jeunes et pour ceux qui viennent des pays membres les plus récemment intégrés dans l'UE. Il est donc poli de se servir de cette langue pour intégrer tout le monde.

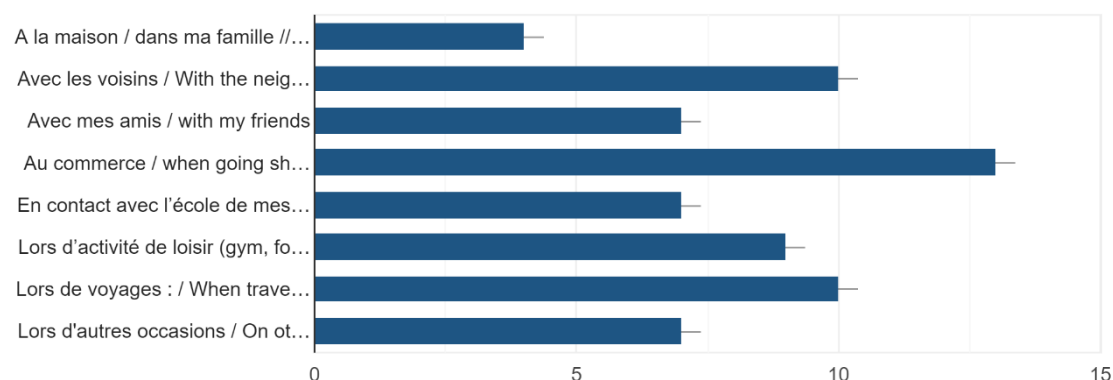
- (1) Je ne parlerais pas de lois tacites, mais de courtoisie. Je ne parle pas allemand et suis toujours reconnaissante que mes collègues autrichiens et allemands aient la courtoisie de parler anglais en ma présence (même si je suis la seule personne). Je m'efforce de faire pareil et de considérer que mes collègues ne connaissent pas forcément le français. L'anglais est donc le dénominateur commun pour travailler à la Commission.
- (2) Most [of] the documentation arrives in English and as most staff draft [are] in English and much of the contributions to policy papers, interservice consultations, etc are made in English and secondly in French, then the lingua franca inevitably becomes English.

De manière générale, il semble rare que les participants ne sachent pas quelle langue utiliser dans des contextes spécifiques mais s'il y a l'interprétation disponible un participant francophone utilise par préférence le français.

En ce qui concerne l'utilisation du français hors du travail 13 parmi les 14 personnes, voir diagramme 6, montre que l'utilisation du français est le plus fréquente quand les participants vont au commerce (n=13), fréquentent les voisins (n=10), lors de voyages (n=10) ou lors des activités de loisir (n=9).

45. Dans quels contextes utilisez-vous le français hors du travail ? /In what situations do you use French outside of work?

13 svar



Légende : Nombre de réponses (max. 14 réponses)

Diagramme 6 : Les contextes où les participants utilisent le français hors du travail

5.2 La gestion linguistique de la DG Budget

La deuxième section du questionnaire est centrée sur la place actuelle et future du français dans les institutions européennes (voir section 3.5). Elle évoque les nouvelles mesures pour renforcer le rôle du français en Europe et dans l'UE. À la question 14, concernant les mesures envisagées de la présidence française, 11 personnes ont répondu qu'ils ne sont pas au courant de telles propositions. Les autres trois personnes étaient au courant, mais sans savoir le contenu des mesures. Aucun des participants n'étaient au courant des mesures spécifiques prévues pour augmenter l'utilisation du français dans la DG ou dans la Commission. Aucun des participants n'a eu connaissance de mesures prévues pour renforcer le rôle du français.

La question 19 concerne les mesures visant à augmenter l'utilisation des autres langues de travail /procédurales (français ou allemand). Les participants ont soulevé qu'étant donné que tout le personnel parle anglais, il est plus efficace d'utiliser cette langue. De nombreux membres du personnel, surtout les plus jeunes, ne parlent ni le français ni l'allemand et les documents ainsi que la terminologie spécifique utilisée sont en anglais. Les citations suivantes illustrent les réponses:

(3) Having only one working language is the most efficient,

(4) Les nouveaux agents ont un niveau de connaissance de la langue française très faible

(5) The use of French in meetings has significantly decreased since the influx of the EU-12 staff starting in 2004, who often only had limited knowledge of the French language; it has never really recovered its former place, although it remains frequently used in informal contacts

(6) For measures to be successful, at least 80% of staff would need to have at least passive knowledge of the language. For French it is still possible because people leaving [sic] in Belgium have motivation to learn French. German is a completely lost cause.

En ce qui concerne les mesures proposées pour renforcer le rôle du français en Europe et dans l'UE, nous pouvons donc constater que tels ne sont pas connus.

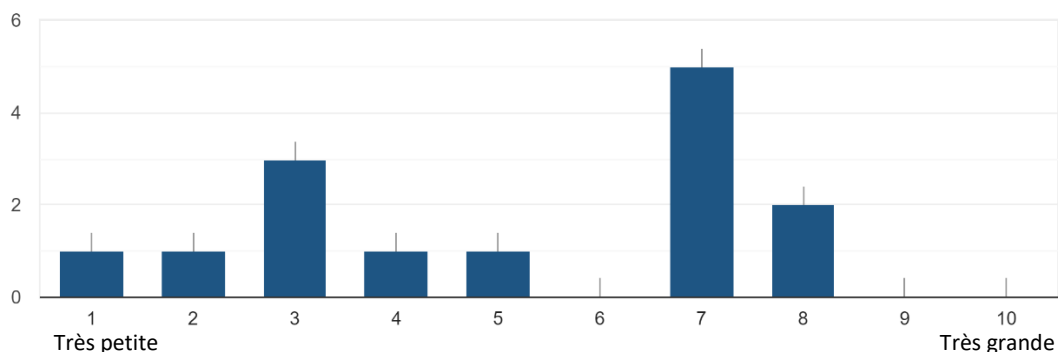
5.3 Les croyances linguistiques vis-à-vis du français de la DG Budget

Cette section traite les croyances linguistiques, c'est-à-dire ce que les participants considèrent comme devant être la langue de la communauté linguistique (voir section 3.1). Un premier groupe des questions concerne la portée de l'influence du directeur, du directeur général et du Commissaire sur le choix de la langue et un deuxième groupe concerne leur attitude vis-à-vis du français et le plurilinguisme.

Même si les réponses sur les questions du premier groupe 21-23 (voir annexe) sont mitigées, la tendance est que la langue de la hiérarchie directe, le directeur et le directeur général, exercent une influence assez considérable sur le choix de langue. Pourtant, étant donné que tous les participants n'ont pas de contact direct avec le Commissaire, son influence est plus faible. A la question 21, le participant était invité à répondre sur une échelle Likert allant de 1, correspondant à « très petite influence », à 10, correspondant à « très grande influence ». Une personne a répondu « 1 », une « 2 », trois « 3 », une « 4 », une « 5 » cinq « 7 » et 2 personnes « 8 » soit une moyenne de 5,1.

21. Quelle est l'importance de la langue utilisée par le directeur de la direction sur les routines linguistiques de l'unité et sur le choix de langue ...nit and to the choice of language among colleagues?

14 svar



Légende : Nombre de réponses (max. 14 réponses)

Diagramme 7 : Résultat sur question 21 : l'importance de la langue utilisée par le directeur

Le commentaire suivant d'un participant est particulièrement intéressant à noter. Il souligne que la langue est avant tout un moyen de communication et que pour que le travail soit

effectué efficacement, il est nécessaire de choisir la langue qui est la plus parlée par le personnel.

Language is principally a means of communication and as such it must be left to the largest mass of users to decide, pragmatically, as to which language is most effective and efficient to use. Other considerations, such as based on cultural mores or official dictates will lead to inefficiencies and therefore policy weaknesses.

A la question 22 sur l'importance de la langue utilisée par le directeur général, les réponses sont similaires et s'étendent pratiquement sur toute l'échelle, de 2 (petite influence) à 10 (très grande influence), soit une moyenne de 5,5.

22. Quelle est l'importance de la langue utilisée par le directeur général et ses adjoints sur les routines linguistiques et sur le choix de langue p...he choice of language among colleagues in the DG?
14 svar

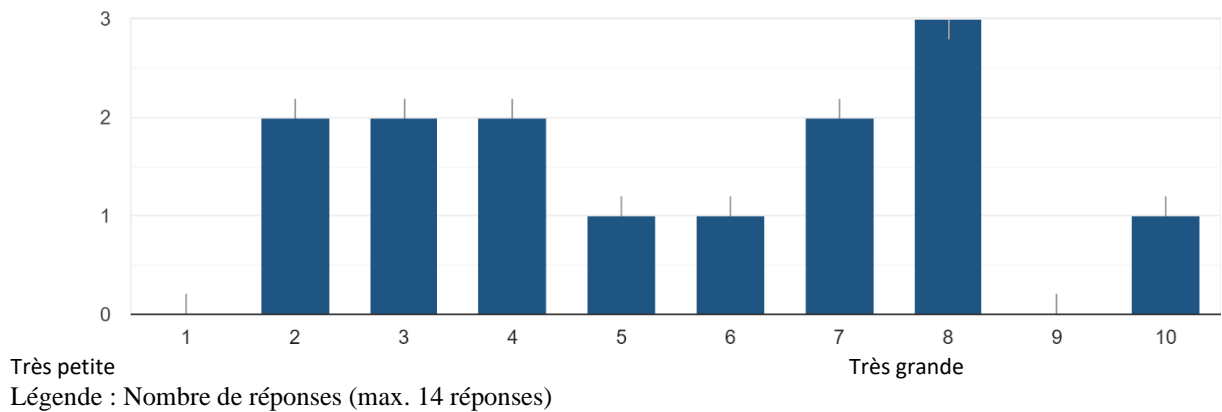


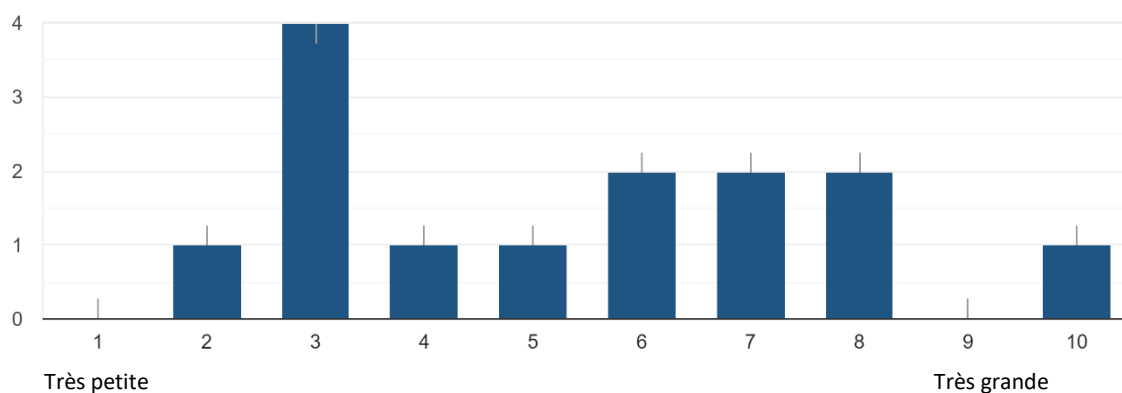
Diagramme 8 : Résultat sur question 22 : l'importance de la langue utilisée par le directeur général

Un commentaire était que la plupart des collègues avaient peu de contact avec le directeur général. Un autre commentaire a souligné que le directeur général doit montrer la voie en faisant preuve d'expertise linguistique et de tolérance dans l'utilisation de la langue de travail grâce à laquelle une grande majorité du personnel peut continuer à exceller dans son travail.

Quant à l'utilisation de la langue par le Commissaire, deux personnes ont répondu « 2 », quatre personnes « 3 », une personne « 4 », une personne « 5 », deux personnes « 6 », « 7 », ou « 8 » et finalement une personne « 10 » ce qui soit un moyen de 5,3. Une personne a remarqué que les contacts avec le Commissaire sont en effet très rares.

23. Quelle importance a langue utilisée par le Commissaire sur les routines linguistiques et sur le choix de langue parmi les collègues dans la DG ? ... and language choice among colleagues in the DG?

14 svar



Légende : Nombre de réponses (max. 14 réponses)

Diagramme 9 : Résultat sur question 23 : l'importance de la langue utilisée par le Commissaire

Les déclarations 24 à 32, dont le résultat est présenté dans tableau 3, concernent l'attitude vis-à-vis du français. Il est à noter que la majorité trouve que le plurilinguisme est important (moyenne de 7,7) qu'ils aiment parler le français hors du travail (7,4) et qu'ils trouvent important que les employés aux institutions européennes parlent au moins trois langues (6,9). Pourtant le rôle du français pour contrebalancer la domination croissante de l'anglais dans le monde et dans l'UE (4,1) n'a pas une telle importance.

Tableau 3 : Résultat sur les déclarations 33-37 : l'attitude vis-à-vis la langue française et le plurilinguisme

Déclaration	Nombre de réponses										Moyenne	Médian
	pas d'accord					accord						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
24. La complexité de la langue française est toujours un défi pour moi	3	2	1	1	3	1		2	1		4,3	4,5
25. Je comprends le français mais je préfère parler anglais	3	2	1	1	3	1		2	1		5,6	6,0
26. J'aime parler français au travail		1	2		3	2	1	2	1	2	6,2	6,0
27. J'aime parler français hors du travail			1		4		2		3	4	7,4	8,0
28. J'essaie de stimuler mon français en regardant la télé et les films français	2	1	4		2	1	2			2	4,7	4,0
29. Je préfère que tout le monde au bureau parle anglais	2		3		2	1	1	1	3	1	5,6	5,5
30. Je trouve important que les employés aux institutions européennes parlent au moins trois langues		2	1		3			1	3	4	6,9	8,5
31. Le plurilinguisme est important pour moi			1	1	1	1	2		4	4	7,7	9,0
32. Soutenir le rôle du français est nécessaire pour contrebalancer la domination croissante de l'anglais dans le monde et dans l'UE.	1	5	1		2	3	1		1		4,1	4,0

Les déclarations 33 à 37 ont été présentées aux participants n'ayant pas le français comme langue maternelle. Les réponses soulèvent la nécessité de parler le français pour se débrouiller dans la vie quotidienne à Bruxelles. La moyenne s'élève de 7,9 et le médian à 9 sur une échelle de 10. Très peu suivent un cours de français (moyenne : 2,0) et une promotion professionnelle n'a pas motivé l'apprentissage du français (moyenne : 2,5). En outre, ils ne se sentent pas particulièrement encouragés à parler français par leurs collègues francophones.

Tableau 4 : Résultat des déclarations 33-37 : l'attitude vis-à-vis la langue française de participants n'ayant pas le français comme langue maternelle

Déclaration	Nombre de réponses										Moyenne	Médian	
	pas d'accord					accord							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
33. Ma motivation d'apprendre le français est conditionnée par le nécessité d'être promu.	4	3	2			2						2.5	2.0
34. Je suis obligé d'utiliser le français pour me débrouiller dans la vie quotidienne à Bruxelles.				1		2	1	1	4	2		7.9	9.0
35. Je suis régulièrement des cours de français	5	3	1	2								2.0	2.0
36. Mes collègues francophones m'encouragent à parler français au bureau			2	4	2		2		1			5.0	4.0
37. Mes collègues francophones veulent surtout parler anglais avec moi		2	2	1	2	2		2				4.7	5.0

Nous pouvons donc conclure que malgré une relativement attitude positive vis-à-vis le français, il est employé surtout hors du travail.

6. DISCUSSION

Cette étude empirique a tenté d'évaluer l'usage du français (et d'autres langues) au sein d'une institution européenne pour illustrer les points suivants : l'usage quotidien du français en pratique à une seule unité, la prise de conscience au niveau de l'unité de la manière dont la France essaie d'augmenter l'utilisation du français et l'attitude et l'utilisation du français sur et en dehors du lieu de travail. Malgré la petite taille et le caractère explorateur de l'étude, nous avons pu repérer des observations intéressantes.

La première question de recherche a visé les pratiques linguistiques du travail quotidien. Les réponses indiquent que le choix de langue repose avant tout sur la volonté de faire en sorte que tout le monde comprenne et puisse travailler de manière efficace. La langue est davantage considérée comme un moyen de communication et le choix de la langue n'est pas une fin en soi. Comme la plupart des employés, surtout les nouvelles recrues et les jeunes, ont une meilleure connaissance de l'anglais que du français, l'anglais est généralement utilisé dans les contextes professionnels. Le français est utilisé surtout lors des échanges avec des autorités françaises ou dans des réunions dominées par des francophones mais surtout dans le contact avec la société environnante hors du travail. Les résultats confirment la recherche antérieure sur la domination de l'anglais et le rôle marginalisé du français dans ce contexte (Phillipson 2019 :198 ; Lequesne 2021 : 45-50). Nous pouvons aussi retourner

au modèle linguistique de Spolsky (2021 : 50-52) qui soulève que le répertoire linguistique d'un individu dépend des langues auxquelles il est exposé dans des contextes variés. Il fait référence à un certain nombre d'études dans lesquelles les employés s'adaptent à la culture linguistique dominante sur le lieu de travail afin d'accomplir leur travail avec succès et montrer une attitude intégrative vis-à-vis les collègues. Le lieu de travail joue donc un rôle important dans la détermination de la politique linguistique dans une communauté de langue moderne. Si la langue parlée à la maison est motivée par la préservation de l'identité et du patrimoine, le choix de langue au lieu de travail est influencé par d'autres facteurs, de type professionnel.

La deuxième question de l'étude montre que les mesures proposées par la présidence française ne sont pas ou très peu connues et personne n'est au courant de mesures spécifiques pour augmenter l'utilisation du français au travail. Quant aux problèmes des mesures visant à augmenter l'utilisation des autres langues de travail/procédurales, les participants ont mentionné la nécessité de former, en particulier, le nouveau personnel à la langue française, ce qui nécessite un effort important en termes de temps et de budget. Plusieurs participants ont aussi souligné que non seulement les connaissances du personnel sont meilleures en anglais qu'en français, mais que la terminologie utilisée est souvent anglaise elle aussi. Nos résultats confirment les résultats des recherches antérieures mentionnées à la section trois, notamment sur la gestion linguistique ou Spolsky (2021 : 53) a constaté que lorsqu'un État (ou une institution) introduit une législation favorisant une langue spécifique, la mise en œuvre sera longue et difficile.

La troisième question a scruté les attitudes vis-à-vis du français et les facteurs décisifs pour le choix de langue. Les réponses ont mis en évidence que les participants doivent utiliser le français surtout pour se débrouiller dans la vie quotidienne (achats, loisirs etc.) à Bruxelles, qu'ils considèrent que le plurilinguisme est très important et que les employés aux institutions européennes doivent parler au moins trois langues. De plus, les participants aiment parler français hors du travail. Toutefois, ils estiment qu'ils doivent parler anglais pour pouvoir exercer efficacement leurs fonctions. Les tendances que nous avons vu dans notre étude confirment les recherches antérieures. Selon Spolsky (2007 : 4 ; 2021 :13) les croyances linguistiques ou l'idéologie sont constituées par ce que les gens pensent être la langue de la communauté et les membres utilisent la langue susceptible d'avoir la plus grande valeur, tandis que certaines autres variétés de langue seront stigmatisées. En outre, étant donné que l'influence la plus importante vient du niveau linguistique le plus bas, la langue utilisée par le Commissaire, qui se trouve à un ou plusieurs niveaux au-dessus sur l'échelle linguistique, est de moindre importance (voir section 3.1). Les résultats quantitatifs de l'étude confirment surtout la recherche antérieure sur la domination de l'anglais mais les données qualitatives des réponses libres ajoutent des nuances en ce qui concerne les facteurs qui influencent la politique linguistique dans une institution européenne, tels que les hiérarchies au travail, l'intercompréhension des collègues, l'efficacité au travail et la politesse envers les collègues, etc. Il semble que l'image qui ressort le plus clairement c'est que l'anglais restera probablement la langue de travail par excellence dans l'UE, il a déjà une place très cimentée dans ce contexte, alors que le français jouera surtout un rôle complémentaire, plus centré sur la vie sociétale et privée.

7. CONCLUSION

Malgré le Brexit et la crise de la pandémie, il n'y a aucun doute que la langue anglaise joue un rôle de plus en plus important et dominant dans les institutions européennes. Bien que le

français soit aussi une langue de travail/procédurale au sein de la Commission, la plus grande institution, l'anglais gagne du terrain à tous les niveaux, dans tous les types de réunions et de plus en plus dans les communications internes. Un paradoxe dans ce contexte est que les États membres (dont la France) ont simultanément réduit les budgets annuels pour la traduction, les interprètes et l'administration, alors que la proposition française visant à renforcer l'utilisation du français tendrait à augmenter ces dépenses.

Il faut tenir compte du fait que, bien qu'elle soit autonome par rapport aux États membres et au Conseil, la Commission a vu son budget de fonctionnement se réduire au fil des années – sous l'impulsion de l'autorité budgétaire, constituée par le Conseil et le Parlement Européen – de sorte que l'incitation de la Commission à dépenser plus d'argent pour la question linguistique sera probablement limitée.

A ce fait s'ajoute également la question de la motivation de la Commission et de son personnel à utiliser davantage le français. Étant donné que la langue est plutôt considérée comme un moyen de communication et que le personnel ne voit pas d'avantages évidents à l'utiliser dans son travail, on peut se demander si les propositions françaises, qui s'adressent à plusieurs institutions européennes, seront acceptées et auront l'effet souhaité. Peut-être qu'elles viennent trop tard ? Il est toutefois clair que cette étude exploratoire sur la politique linguistique d'une unité de travail de la Commission devrait être suivie d'autres études futures et approfondies sur cette problématique.

8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Andreone, Fabrice & Gravier, Magali (2021). Représentation bureaucratique et politique linguistique de l'Union européenne. *Revue de l'Union européenne*, n° 650, Juillet- Août 2021, <https://www.europe-solidarity.eu/biblio.htm> [consulté le 1 novembre 2021]
- Beacco, Jean-Claude & Messin, Kenza Cherkaoui (2010). Les politiques linguistiques européennes et la gestion de la diversité des langues en France. *Langue française* 2010/3 (167), 95-111. <https://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2010-3-page-95.htm> [consulté le 10 mai 2021].
- Bono-Vandorme, Aude (2021). L'Assemblée nationale (2021). Rapport 4520 [...] dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne de janvier à juin 2022 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/du/115b4520_rapport-fond# [consulté le 8 décembre 2021]
- Calvet, Louis-Jean (1999). *La guerre des langues et politiques linguistiques*. Paris : Hachette littérature.
- Cimpeanu, Sorin, Fassi-Fihri, Hamza & Fuchs, Bruno (2019). « Rapport de la mission parlementaire, 31 recommandations pour promouvoir le français et le multilinguisme dans les institutions européennes », Assemblée parlementaire de la Francophonie. <http://apf.francophonie.org/Rapport-de-la-mission.html> [consulté le 17 mai 2021]
- Chirac, Jacques, (1996) « Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la rénovation des institutions de la Francophonie, l'importance de la langue française dans les relations internationales et la nécessité de la développer sur les

"autoroutes de l'information", Paris le 30 avril 1996,
<https://www.elysee.fr/jacques-chirac/1996/04/30/allocution-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-renovation-des-institutions-de-la-francophonie-limportance-de-la-langue-francaise-dans-les-relations-internationales-et-la-necessite-de-la-developper-sur-les-autoroutes-de-linformati>
[consulté le 17 mai 2021]

Commission européenne (2012). MEMO 12 703, Foire aux questions sur le multilinguisme et l'apprentissage des langues
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_12_703

Commission européenne (2017). Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, « Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture, Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg » COM (2017) « 673 final <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2017%3A673%3AFIN>
[consulté le 1 novembre 2021]

Commission européenne (2021). Statistical Bulletin for Commission on 01/10/2021
https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/organisational-structure/commission-staff_en [consulté le 8 décembre 2021]

Le Conseil de la Communauté Économique européenne (CEE) (1913). Règlement n° 1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Économique Européenne Journal officiel n° 017 du 06/10/1958 p. 0385 – 0386, (modifié à chaque élargissement) [https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/1958/1\(1\)/oj](https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/1958/1(1)/oj) [consulté le 1 novembre 2021]

Le Conseil de la Communauté Économique européenne (CEE) (2021). Règlement No 31 (C.E.E) 11 (C.E.E.A.) fixant le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO P 045 du 14.6.1962, p. 1385) (avec des modification) [https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/1962/31\(1\)/2021-01-01](https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/1962/31(1)/2021-01-01) [consulté le 1 novembre 2021]

Conseil de l'Europe (2007). De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe, Strasbourg
<http://rm.coe.int/09000016806a892d1> [consulté le 1 novembre 2021]

de Varenne, Fernand (2012). Language policy at the supranational level in Spolsky, Bernard (éds.) (2012) *The Cambridge Handbook of Language Policy*, Cambridge University Press,

de Gaulle, Charles (1967). Allocution prononcée par le général de Gaulle, président de la République, sur le balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal (Québec), 24 juillet 1967 <https://www.elysee.fr/charles-de-gaulle/1967/07/24/allocution-prononcee-par-le-general-de-gaulle-president-de-la-republique-sur-le-balcon-de-lhotel-de-ville-de-montreal-quebec-24-juillet-1967> [consulté le 17 mai 2021]

- Dumont, Gérard-François & Montenay, Yves (2012). « La Francophonie, Géodémographie et Géostratégie », *Géostratégiques*, n° 36 2012, 45- 67
https://www.academia.edu/3794304/LA_FRANCOPHONIE_G%C3%89OD%C3%89MOGRAPHIE_ET_G%C3%89OSTRAT%C3%89GIE_Francophonie_geodemographics_and_geostrategic_email_work_card=thumbnail [consulté le 17 mai 2021]
- Dörnyei, Zoltán, (2010). *Questionnaires in Second Language Research Construction, Administration, and Processing*. Second Edition, London: Routledge,
- Eberhard, David M., Gary F. Simons, & Charles D. Fennig (eds.) (2021). *Ethnologue: Languages of the World*. Twenty-fourth edition. Dallas, Texas: SIL International
<https://www.ethnologue.com/> [consulté le 1 novembre 2021]
- Gendreau-Massaloux, Michèle (2004). Mitterrand et la francophonie : naissance d'une institution, *Institut François Mitterrand* <https://www.mitterrand.org/miterrand-et-la-francophonie.html> [consulté le 10 mai 2021]
- Lequesne, Christian (2020). Diversité linguistique et langue française en Europe, Rapport du groupe de personnalités indépendantes « Diversité linguistique et langue française dans les institutions européennes », Atelier Henry Dougier, Paris
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/actualites-et-evenements-lies-a-la-francophonie-et-a-la-langue-francaise/actualites-et-evenements-2021-lies-a-la-francophonie-et-a-la-langue-francaise/article/diversite-linguistique-et-langue-francaise-au-sein-des-institutions-europeennes> [consulté le 1 octobre 2021]
- Macron, Emmanuel, (2018). Transcription du discours du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française. Institut de France – Mardi 20 mars 2018. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/03/20/discours-demmanuel-macron-a-linstitut-de-france-sur-lambition-pour-la-langue-francaise-et-le-plurilinguisme> [consulté le 17 mai 2021]
- Phillipson, Robert, (2012). Imperialism and colonialism in Spolsky, Bernard (éds.) (2012) *The Cambridge Handbook of Language Policy*, Cambridge University Press,
- Phillipson, Robert, (2019). *La domination de l'anglais : un défi pour l'Europe*, Edition Libre & Solidaire (M.E.C.)
- Rousseau, Louis-Jean, (2005). Élaboration et mise en œuvre des politiques linguistique, *Séminaire Francophonie-Russophonie sur les politiques linguistiques*, Saint-Pétersbourg, mai 2005. https://hal.archives-ouvertes.fr/search/index/?q=Francophonie-Russophonie+sur+les+politiques+linguistique&submit=&sort=producedDate_td+ate+desc [consulté le 30 décembre 2021]
- Shohamy, Elana (2009). Language Teachers as Partners in Crafting Educational Language Policies?, *Íkala Revista de Lenguaje y Cultura*, May 2009 14(22):45-

67,

https://www.researchgate.net/publication/262457892_Language_Teachers_as_Partners_in_Crafting_Educational_Language_Policies [consulté le 30 décembre 2021]

Spolsky, Bernard, (2007). Towards a Theory of Language Policy, WPEL Volume 22:1-14, <https://wpel.gse.upenn.edu/archive/0607> [consulté le 30 décembre 2021]

Spolsky, Bernard (2012). Language policy at the supranational level in Spolsky, Bernard (éds.) (2012) *The Cambridge Handbook of Language Policy*, Cambridge University Press,

Spolsky, Bernard (2021). *Rethinking Language Policy*, Edinburgh University Press.

Vilatte, Jean-Christophe (2007). Méthodologie de l'enquête par questionnaire, Laboratoire Culture & Communication, Université d'Avignon, <https://docplayer.fr/1087684-Methodologie-de-l-enquete-par-questionnaire.html> [consulté le 29 novembre 2021]

Union européenne, (2012). Charte des droits fondamentaux de l'UE, Journal officiel de l'UE, C 326 du 26.10.2012, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012P/TXT&from=EN> [consulté le 8 décembre 2021]

Union européenne, (2007). Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'UE et le traité instituant la Communauté européenne, Journal officiel de l'UE, C 306, 17.12.2007, p. 1–271 <http://data.europa.eu/eli/treaty/lis/sign> [consulté le 29 novembre 2021]

Union européenne, (2012). Traité sur le fonctionnement de l'UE, Journal officiel de l'UE C 326, 26.10.2012, p. 47–390, http://data.europa.eu/eli/treaty/tfeu_2012/oj [consulté le 29 novembre 2021]

Annexes

Annex 1 - Des recommandations opérationnelles pour un multilinguisme résolument de son temps, présentées par un groupe de personnalités indépendantes « Diversité linguistique et langue française dans les institutions européennes », présidé par Christian Lequesne.

DES RECOMMANDATIONS POUR UN NOUVEAU DEPART DU MULTILINGUISME DANS LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

1. Ne pas considérer l'absence de modification du règlement n° 1/1958 comme un alibi pour contourner son application.
2. Demander au secrétariat général de la Commission européenne de produire un rapport annuel sur la pratique du multilinguisme au sein de la Commission.
3. Appeler à un débat sur le multilinguisme au sein du Parlement européen.
4. Porter le débat sur le multilinguisme au sein de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.
5. Systématiser la présence de l'interprétation dans les groupes de travail du Conseil et de la Commission.
6. Systématiser la traduction rapide des documents officiels dans toutes les langues.
7. Assumer les coûts budgétaires de cette systématisation pour inverser une courbe descendante depuis 2016.
8. Inciter les directeurs généraux des institutions européennes à pratiquer systématiquement le multilinguisme.
9. Ecrire davantage les documents sources en français et en allemand.
10. Fixer une limite informelle de 50 % de documents sources écrits dans une seule langue de travail.
11. Systématiser la troisième langue aux concours d'entrée EPSO.
12. Veiller à ce que la limitation du nombre de langues ne soit pas un obstacle au déroulement des concours de la fonction publique européenne.
13. Rendre plus exigeante l'obligation statutaire des connaissances linguistiques lors des nominations aux postes d'encadrement supérieur et intermédiaire.
14. Aider la Cour de justice à la formation au français de son personnel.
15. Appeler à l'application du règlement n° 1/1958 pour le fonctionnement interne du nouveau Parquet européen.

16. Rendre systématique la consultation des sites web des institutions européennes dans toutes les langues officielles.
17. Repenser l'outil E-Translation.
18. Veiller à ce que tout contenu numérique officiel émanant des institutions européennes réponde à une obligation réglementaire de respect du multilinguisme.

**DES RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER L'ENVIRONNEMENT MULTILINGUE EUROPEEN :
DIVERSITE ET CITOYENNETE**

19. Réaffirmer les bénéfices tirés de la formation du personnel des institutions européennes aux langues étrangères et particulièrement au français.
20. Promouvoir la mobilité des fonctionnaires européens.
21. Réaffirmer l'importance pour les Etats membres d'investir dans l'apprentissage des langues étrangères dès la petite enfance.
22. Promouvoir la recommandation du Conseil du 22 mai 2019 sur l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes pendant la scolarité.
23. Créer un évènement visible lors de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne à l'occasion des trente-cinq ans d'Erasmus+.
24. Surmonter les obstacles à la ratification en France de la Charte des langues régionales ou minoritaires.
25. Concrétiser les engagements de soutien à la langue du partenaire prévus dans le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle.
26. Donner de la visibilité à la Journée européenne des langues auprès des sociétés civiles des Etats membres.

Annexe 2 – Questions posées et réponses alternatives

Question	Alternatives
1. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions de votre unité ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
1a. Si vous avez indiqué "autre langue" ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	

2. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions de votre direction ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
2a. Si vous avez indiqué "autre langue" ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	
3. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions avec le directeur général ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
3a. Si vous avez indiqué "autre langue" dans les réponses ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	
4. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions avec d'autres services et directions généraux ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
4a. Si vous avez indiqué "autre langue" ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	
5. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions avec d'autres institutions de l'UE ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
5a. Si vous avez indiqué "autre langue" ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	
6. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors d'autres réunions externes formelles ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
6a. Si vous avez indiqué "autre langue" ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	

7. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions informelles (dans « le couloir », à la cafétéria etc.) internes dans la DG Budget ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
7a. Si vous avez indiqué "autre langue" ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	
8. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions informelles (dans « le couloir », à la cafétéria etc.) internes dans la Commission en générale ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
8a. Si vous avez indiqué "autre langue" ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	
9. Dans quelle proportion utilisez-vous les langues suivantes lors des réunions informelles (dans « le couloir », à la cafétéria etc.) externes avec d'autres institutions de l'UE ? (Une seule réponse par langue)	[0% = jamais] [1-25% = parfois mais rarement] [26-50% = parfois] [51-75% = souvent] [76-99% = souvent mais pas toujours] [100% = toujours]
9a. Si vous avez indiqué "autre langue" ci-dessus, à quelle langue faites-vous référence ?	
10. Y-a-t-il a des domaines où vous utilisez uniquement le français à la Commission ? (uniquement l'anglais)? Lesquelles ?	
11. Avez-vous des réunions mixtes où vous mélangez les langues, tout le monde parle la langue qu'il ou elle préfère ?	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Rarement à "5" = souvent
12. Existe-t-il des lois tacites concernant les langues à utiliser au bureau ?	
12 a. Quelles sont les lois tacites concernant les langues à utiliser au bureau ?	
13. Existe-t-il des contextes où il y a hésitation sur quelle langue utiliser ? Lesquels ? Qui décide ? /	
14. La France, qui tient la présidence au Conseil à partir de janvier 2022, a annoncée de vouloir augmenter l'utilisation du français dans les institutions européennes. Pour cela un groupe de travail au Conseil a publié un rapport avec 26 mesures pour renforcer l'utilisation du français et le multilinguisme dans les institutions européennes. Êtes-vous au courant du rapport ?	Non, je ne suis pas au courant Je suis au courant, mais je ne connais pas encore les mesures proposées Je suis au courant et je connais partiellement les mesures proposées Je suis au courant et j'ai une bonne connaissance des mesures proposées.

15. Comment les mesures proposées vont-elles influencer l'utilisation du français dans le travail quotidien dans votre unité ?	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Très peu à "10" = Beaucoup
15.a Merci de préciser comment et pourquoi :	
16. Comment les mesures proposées vont-elles influencer l'utilisation du français dans le travail quotidien dans votre direction ?	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Très peu à "10" = Beaucoup
16.a Merci de préciser comment et pourquoi :	
17. Comment les mesures proposées vont-elles influencer l'utilisation du français dans le travail quotidien dans ou pour la DG BUDG en générale ?	
18. Est-ce que la Commission ou la DG BUDG prévoit quelques mesures spécifiques pour augmenter l'utilisation du français au travail ?	
18 a Merci d'indiquer quelles mesures spécifiques la Commission ou la DG BUDG prévoit pour augmenter l'utilisation du français au bureau.	
19. Quels sont les problèmes des mesures proposées, selon vous ?	
20. Quels sont les problèmes des mesures visant à augmenter l'utilisation des autres langues de travail /procédurales (français ou allemand), selon vous ?	
21. Quelle est l'importance de la langue utilisée par le directeur de la direction sur les routines linguistiques de l'unité et sur le choix de langue parmi les collègues ?	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Très petit à "10" = Très grande
21a. Merci pour votre commentaire éventuel :	
22. Quelle est l'importance de la langue utilisée par le directeur général et ses adjoints sur les routines linguistiques et sur le choix de langue parmi les collègues dans la DG ?	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Très petit à "10" = Très grande
22a. Merci pour votre commentaire éventuel	
23. Quelle importance a langue utilisée par le Commissaire sur les routines linguistiques et sur le choix de langue parmi les collègues dans la DG ?	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Très petit à "10" = Très grande
23a. Merci pour votre commentaire éventuel :	
Indiquez à quel point vous êtes d'accord ou pas avec les déclarations suivantes :	
25. Je comprends le français mais je préfère parler anglais	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord

26. J'aime parler français au travail	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
27. J'aime parler français hors du travail	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
28. J'essaie de stimuler mon français en regardant la télé et les films français	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
29. Je préfère que tout le monde au bureau parle anglais	Échelle de Likert avec une de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
30. Je trouve important que les employés aux institutions européennes parlent au moins trois langues	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
31. Le plurilinguisme est important pour moi	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
32. Soutenir le rôle du français est nécessaire pour contrebalancer la domination croissante de l'anglais dans le monde et dans l'UE.	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
Avez-vous le français comme langue maternelle ou équivalente ?	Oui/Non
33. Ma motivation d'apprendre le français est conditionnée par le nécessité d'être promu.	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
34. Je suis obligé d'utiliser le français pour me débrouiller dans la vie quotidienne à Bruxelles.	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
35. Je suis régulièrement des cours de français	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
36. Mes collègues francophones m'encouragent à parler français au bureau	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
37. Mes collègues francophones veulent surtout parler anglais avec moi	Échelle de Likert avec une graduation de "1" = Pas du tout d'accord à "10" = Tout à fait d'accord
38. Votre sexe : Vous êtes :	Un homme, une femme, je ne souhaite pas le préciser
39. Votre âge :	20-30, 30-40, 40-50, 50-60, 60-
40. Votre niveau de français :	A1, A2, B1, B2, C1, C2, langue maternelle ou équivalent
41. Votre niveau d'anglais :	A1, A2, B1, B2, C1, C2, langue maternelle ou équivalent
42. Les langues étrangères que je parle (même si très peu) sont :	Liste de 24 langues officielles de l'UE

43. Je travaille dans un pays qui a le français comme langue officielle depuis :	< 5ans, 5-10, 10-15, 15-20, 20-
44. La langue française, est-elle une langue que vous utilisez dans la vie quotidiennement hors du travail ?	Non/ Oui
45. Dans quels contextes utilisez-vous le français hors du travail ?	A la maison / dans ma famille Avec les voisins Avec mes amis Au commerce En contact avec l'école de mes enfants Lors d'activité de loisir (gym, foot, cercles d'activité...) Lors de voyages : Lors d'autres occasions Libre ...